

NOTE EXPLICATIVE

Les réponses à l'appel à concurrence relatif aux **travaux de démolition contrôlée du MOUV** sont à déposer, contre récépissé, au secrétariat de la Direction des Finances - 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, tous les jours ouvrables de 7h15 à 15h30, ou sous format électronique sur la plateforme www.marchespublics.nc, **au plus tard à la date indiquée sur l'avis d'appel à concurrence paru dans la presse.**

Contexte et description de l'ouvrage :

La Ville de Nouméa souhaite requalifier le MOUV en hall de marché. L'édifice se situe au 56 avenue BONAPARTE à Rivière Salée.

Les travaux de démolition contrôlée du présent contrat comprennent :

- La démolition des deux ailes Ouest et Est,
- La réalisation du curage de l'intérieur du bâtiment principal, pour réaliser des diagnostics structurels,
- La démolition contrôlée des espaces intérieurs du bâtiment principal,
- La réalisation de plateformes en lieu et place des ailes,
- La réalisation de gros œuvre et de maçonneries.

Délais d'exécution :

Le délai sera indiqué par le candidat dans son offre.

Néanmoins, le délai ne pourra excéder huit (8) semaines.

Connaissance des éléments afférents à l'exécution des travaux :

Les soumissionnaires ont l'obligation de procéder à leurs propres relevés et métrés sur site avant toute remise d'offre et commande de matériaux.

Aucune plus-value ne sera acceptée pour une erreur de métré.

Dates de visites au 56 Avenue BONAPARTE à Rivière Salée sont programmées aux dates suivantes :

Mercredi 9 septembre 2026 à 9 H 00

Jeudi 10 septembre 2026 à 13 H 30

Le lieu de RDV est le parking du MOUV'.

I. Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

- la présente note explicative,
- la déclaration sur l'honneur à compléter et signer, annexée à la présente note explicative (annexe n°0.1),
- le certificat de visite des lieux à compléter et à signer, annexée à la présente note explicative (annexe n°0.2),
- le projet de contrat public à compléter et à signer,
- le cahier des charges technique à parapher, et ses annexes :
 - DOE 1 - Plan bâtiment principal

- DOE 2 - Plan extension
- DOE 3 - Plan assainissement
- DOE 4 - DPGF extensions (*à titre indicatif*)
- Diagnostic amiante avant démolition,
- la décomposition du prix global et forfaitaire à compléter et à signer,
- la charte de la démolition et de la déconstruction responsable à compléter et à signer.

II. L'offre du soumissionnaire doit comporter les pièces suivantes :

- Pièces relatives à la candidature :

- ☐ la déclaration sur l'honneur complétée et signée (annexe 0.1),
- ☐ le certificat de visite des lieux complété et signé (annexe 0.2),
- ☐ un extrait de K-bis ou un certificat d'inscription au répertoire des Métiers datant de 3 mois à la date de remise des offres,

Si le signataire des pièces du dossier de candidature n'est pas cité comme gérant dans l'extrait K-bis, il doit impérativement fournir une délégation de signature de la gérance.

Si le candidat n'est pas immatriculé au R.C.S., il doit justifier sa non-inscription en précisant son statut juridique, et fournir tout document attestant de l'existence juridique de son activité.

- ☐ la liste des références et garanties professionnelle du candidat,
- ☐ les références sur les travaux similaires,
- ☐ le chiffre d'affaires annuel des trois dernières années,

Pour les entreprises dont la création est inférieure à un an, le récépissé du dépôt de déclaration auprès du Centre de Formalité des Entreprises justifiera l'absence de cette déclaration concernant le chiffre d'affaires. Dans ce cas, l'entreprise est autorisée à justifier sa capacité financière par tous moyens, notamment par une déclaration appropriée de banques.

- ☐ les attestations d'assurances obligatoires à jour (RC Décennale et RC Professionnelle adaptées à l'activité).

- Pièces relatives à l'offre :

- ☐ le projet de contrat public complété et signé,
- ☐ le cahier des charges technique paraphé,
- ☐ la décomposition du prix global et forfaitaire complétée et signée,
- ☐ un mémoire technique comprenant notamment :
 - ☐ un descriptif et justificatif des moyens humains et matériels mis en oeuvre,
 - ☐ un descriptif technique de la méthodologie des travaux et la déconstruction contrôlée des espaces intérieurs,
- ☐ la charte de la démolition et de la déconstruction responsable complétée et signée,
- ☐ en cas de présence à l'une des deux dates indiquées *supra*, le certificat de visite des lieux complété et signé.

III. Les offres matérialisées seront déposées sous enveloppe cachetée comportant les mentions suivantes :

- Madame le Maire de la Ville de Nouméa,
- **TRAVAUX DE DÉMOLITION CONTRÔLÉE DU MOUV**
- A n'ouvrir que par la commission de dépouillement des offres
- A déposer impérativement au secrétariat de la Direction des Finances, 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville de Nouméa

Toutes les demandes de renseignements, observations ou questions éventuelles concernant le dossier de consultation devront impérativement être déposées sur la plateforme de dématérialisation de la Nouvelle-Calédonie www.marchespublics.nc au plus tard **DEUX jours calendaires avant la date limite de remise des offres fixée par l'annonce légale et ses modificatifs.**

Une réponse sera alors adressée en temps utile.

NOTA : les soumissionnaires ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises de manière anonyme ne seront pas informés des éventuelles modifications et réponses émises par la Ville.

La Ville de Nouméa se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel à concurrence.

JUGEMENT DES CANDIDATURES

A l'appui de sa soumission, le candidat fournit les pièces justifiant ses capacités juridiques, techniques et financières nécessaires.

L'acheteur public apprécie souverainement ces capacités au regard de l'objet du contrat et de ses conditions d'exécution.

JUGEMENT DES OFFRES

• Vérification des offres

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de demander aux soumissionnaires lors du jugement des offres de fournir :

- toutes justifications permettant de vérifier ou compléter les pièces énumérées ci-dessus,
- des sous-détails de tout ou partie des prix unitaires.

Les offres sont jugées sur la base des dispositions suivantes :

Les offres seront notées sur 100 points sur la base des critères énumérés ci-dessous :

Critères	Répartition des points
Prix de la prestation	60
Valeur technique	40
TOTAL	100

- **Méthode de notation du critère prix :**

L'offre la moins disante se verra attribuer 60 points. Les autres offres seront notées en appliquant la formule ci-dessous :

$$N = \frac{60 \times \text{montant de l'offre moins disante}}{\text{montant de l'offre à noter}}$$

- **Méthode de notation du critère valeur technique :**

Noté sur 40 points répartis comme suit :

Sous-critères	Répartition des points
Pertinences des moyens humains et matériels mis en oeuvre pour la réalisation des travaux	10
Pertinence de la méthodologie des travaux et de la déconstruction contrôlée des espaces intérieurs	30

Le nombre de points par sous-critère est octroyé selon la méthodologie ci-dessous,

% des points	Correspondance
0%	Très insuffisant
25%	Insuffisant
50%	Moyen
75%	Satisfaisant
100%	Très satisfaisant

Les calculs, partiels ou totaux, accomplis pour le jugement des offres seront réalisés jusqu'à la deuxième décimale sans arrondir.

Ne participent pas au jugement les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

- Offres inacceptables :

Une offre est inacceptable si son montant est supérieur à 10% de l'estimation retenue par le maître d'ouvrage.

- Offres anormalement basses :

Une offre est potentiellement anormalement basse si cumulativement elle est :

- inférieure à la moyenne arithmétique de l'ensemble des offres des candidats agréés à concourir dans le cadre d'une consultation, après application d'un abattement à cette moyenne d'un coefficient de 25%,

- inférieure à l'estimation retenue par le maître d'ouvrage après abattement par application du même coefficient fixé ci-dessus.

Elle sera, le cas échéant, déclarée anormalement basse et éliminée qu'après avoir été invitée à préciser dans un délai approprié le contenu de sa proposition et à justifier son prix.

CONSULTATION POUR :

TRAVAUX DE DÉMOLITION CONTRÔLÉE DU MOUV

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné

.....
.....

déclare sur l'honneur que l'entreprise

.....
.....
.....

dont je suis le représentant légal est en situation régulière au regard de ses obligations
fiscales et sociales et d'assurance en responsabilité civile.

A, le
Signature obligatoire

CERTIFICAT DE VISITE DES LIEUX

À fournir pour chaque entreprise candidate selon les indications de la note explicative.

A – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

TRAVAUX DE DÉMOLITION CONTRÔLÉE DU MOUV

B – IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM :

Qualité :

Société / statut juridique :

C – CONDITIONS DE LA VISITE

Lieux de visite :

Nom du site	Oui	Non	Date et heure
Café musique le MOUV			09/09/2026 à 9h00
Café musique le MOUV			10/09/2026 à 13h30

D – DÉCLARATION

Le candidat a pris connaissance des lieux pour établir son offre.

Ville de Nouméa :
A Nouméa, le

LE CANDIDAT - Nom du signataire (*) :
A Nouméa, le